



Password : 1XYZFV



bruxelles  
environnement  
leefmilieu  
brussel  
.brussels

Bruxelles, le

**VOIE ELECTRONIQUE**

**Région de Bruxelles-Capitale**

Nos réf. :

17/12/2024/BE/AUT/1.965.461/BWI/DFO/

OPTIMOL TRIBOTECHNIK

Monsieur Diégo Lamarche

Rue Bollinckx 41

1070 BRUXELLES

Email:p.bontemps@advista.be

---

**Coordonnées à BE :**

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2024/1965461]

Votre contact : Fokan Damien - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/775 79 07

E-mail: dfokan@environnement.brussels

**Coordonnées du(des) demandeur(s) :**

OPTIMOL TRIBOTECHNIK - S.A.

Rue Bollinckx 41 - 1070 BRUXELLES

MEMOLUB INTERNATIONAL - S.A.

Rue Bollinckx 41 - 1070 BRUXELLES

**Lieu d'exploitation : Rue Bollinckx 43 1070 Anderlecht**

---

**Coordonnées du permis de base : 1811164**

**Demande de modification de permis ayant pour objet : la correction du classement et l'augmentation des dépôts de produits dangereux, huiles et graisses minérales**

Monsieur,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, la demande consiste en, d'une part, un reclassement des produits dangereux qui n'avaient pas tous été classés correctement dans le dossier de la demande de prolongation 1811164, et d'autre part une augmentation des quantités de produits dangereux, huiles et graisses minérales stockés sur le site. L'augmentation du dépôt est significative mais le demandeur prévoit des mesures de prévention de pollution du sol et des eaux souterraines ainsi que du risque incendie conformes aux conditions de la décision 1811164 (principalement un encuvement de tous les dépôts supplémentaires). Ces mesures permettront d'éviter une augmentation significative des nuisances de l'exploitation sur l'environnement.

En outre les modifications projetées ont fait l'objet de l'avis favorable sans nouvelle condition (les conditions de l'avis figurent déjà dans celles de la prolongation 1811164) du Siamu (avis CI.1984.1980/10 du 18/10/2024 joint en annexe de la présente décision), ainsi que d'une dispense de reconnaissance de l'état du sol octroyée par la Division Inspectorat et sol pollués de Bruxelles environnement en date du 3/10/2024 (référence SOL/kjammaers/2007/0275/01).

Enfin l'exploitation n'a pas fait l'objet d'une plainte récente à la Division Inspectorat et sol pollués de Bruxelles environnement.

Remarque, la rubrique 88-4 passe de la rubrique 88-4B (classe 2) à la rubrique 88-4C (classe 1B). Il est à noter que cette rubrique était mal classée dans la prolongation de permis d'environnement n°1811164. Cette dernière décision a omis le stockage déjà existant de 120.000 litres de graisse non dangereuse, bien que celui-ci avait fait l'objet de la demande de prolongation. Si ce stockage avait été comptabilisé, la rubrique 88-4 aurait été classée à la 88-4C pour un total de 143.690 litres. Ce reclassement d'ordre purement administratif ne nécessite dès lors par une nouvelle demande de permis d'environnement de classe 1B.

**Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.**

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous (les installations concernées par la présente autorisation apparaissent en gras) :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
40A	Chaudières au gaz	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 213 kW</li> <li>• 106 kW</li> </ul>	3
45-1A	Dépôts de déchets dangereux (déchet souillés, récipients vides)	5 m <sup>2</sup>	2
68A	Parking à ciel ouvert	14 emplacements	2
71A	Compresseurs d'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7,5 kW</li> <li>• 5,5 kW</li> </ul>	3
72-1A	2 réservoirs d'air comprimé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 250 litres</li> <li>• 500 litres</li> </ul> Total : 750 litres	2
<b>74-2A</b>	<b>Dépôt d'aérosols comprimés</b>	<b>3.000 litres</b>	<b>2</b>
<b>88-2B</b>	<b>Dépôt de liquides inflammables dont le point d'éclair est supérieur à 21°C mais ne dépasse pas 55°C</b>	<b>2.064 litres</b>	<b>2</b>
<b>88-4C</b>	<b>Dépôt de graisses et huiles liquides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 172.000 L de graisses non dangereuses</li> <li>• 120.000 L d'huiles non dangereuses</li> <li>• 108.574,6 L d'huiles dangereuses</li> </ul> Total : 400.574,6 litres	<b>1 B</b>



Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 11/12/2024 :

- Plan Rdc et abords

La date d'échéance de la présente décision est la même que celle de votre permis d'environnement de base.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

**A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.**

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

**Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.48) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.**

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF  
Directrice générale adjointe



BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels  
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel  
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11  
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels  
Ondernemingsnr. 0236.916.956



# AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence 1811164 octroyé à OPTIMOL TRIBOTECHNIK situé Rue Bollinckx 41 à 1070 BRUXELLES a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le ..... pour des installations situées à :  
**Rue Bollinckx 43 - 1070 Anderlecht**  
Référence BE : 1.965.461

Nature de l'activité:

Commerce de gros et intermediaires du commerce, a l' exclusion du commerce en vehicules automobiles

**La modification vise la correction du classement et l'augmentation des dépôts de produits dangereux, huiles et graisses minérales**

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes : .....

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le .....(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : [www.ombuds.brussels](http://www.ombuds.brussels)
- par mail : [plaintes@ombuds.brussels](mailto:plaintes@ombuds.brussels)
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du ..... au ..... (durée d'affichage : 15 jours)

par (Nom, prénom) :

Signature :



# BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie 1811164 toegekend aan OPTIMOL TRIBOTECHNIK gelegen Bollinckxstraat 41 te 1070 BRUSSEL werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend** op ..... voor de uitbating gelegen:

**Bollinckxstraat 43 - 1070 Anderlecht**

N° BIM: 1.965.461

Aard van de activiteit:

Groothandel en handelsbemiddeling, exclusief de handel in auto's en motorrijwielen

**De wijziging beoogt de verbetering van de klasse en het verhogen van de opslagplaatsen voor gevaarlijke produkten, olies en mineraal vet.**

Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt  
: .....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op .....(*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: [www.ombuds.brussels](http://www.ombuds.brussels)
- per mail: [klachten@ombuds.brussels](mailto:klachten@ombuds.brussels)
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van ..... tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)

door (*naam + voornaam*):

Handtekening: